

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 31 Janvier 2024

Présents : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 2	
Absents : 0	
Votants : 12	
En exercice : 13	
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>060224</u> Publiée, le <u>06022</u> Notifiée, le _____	<p><u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU,</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS, Mr THIBAudeau Philippe</p> <p><u>Procurations</u> : Mr THIBAudeau Philippe a donné procuration à Mme HENRY Anne-Marie</p> <p><u>Étaient absents</u> :</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mr Noël AUNEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 08 janvier 2024</p>
Délibération n°24.01.08	<u>Finances</u> : Présentation et vote du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Madame la Présidente expose au Conseil que le DOB permet chaque année dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif de :

Discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif : niveau de progression des dépenses de Fonctionnement / % d'évolution des recettes.

Tarification du prix de journée.

Être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS : analyse rétrospective et ratios.

Un rapport remis aux membres du CCAS avec la note de synthèse du Conseil d'Administration est présenté au Conseil d'Administration.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui complète les éléments de forme et de tenue du DOB ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L315-11 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant le règlement intérieur du Conseil d'administration qui fait mention de ce débat ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2024 :
 - ▶ Augmentation de 3% de charges pour les locataires
 - ▶ Augmentation de 2% sur les tarifs (repas, jetons...)
- **PREND ACTE** par un VOTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

